



PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Provinces. Sur un an . . . 26 fl. 30 » six mois . . . 14 » 16 » trois mois . . . 7 » 8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spai, n° 75. BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. van Weelden, libraire, et chez les Héritiers Doormaal, Libraires, Lange Poort, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, 7 Mars.

Le Moniteur officiel vient de publier que M. Lamarine adresse aux représentants de la France près les cours étrangères. Voici la teneur de ce document :

Circulaire

DE M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Monsieur, vous connaissez les événements de Paris, la victoire du peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par le concours de tous les citoyens, comme si, dans cet interrègne des pouvoirs visibles, la raison générale était, à elle seule, le gouvernement de la France. La révolution française, venue d'enfer, dans sa période définitive, la France est républicaine. La République française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister. Elle est de droit naturel, elle est de droit national. Elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Pendant la République française, désirant entrer dans la famille des gouvernements institués, comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître au gouvernement près duquel vous êtes accrédité les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du gouvernement français.

La République française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi légitimes que les diversités de caractère, de situation géographique, et de développement intellectuel, moral et matériel chez les peuples. Les nations ont, comme les individus, des âges différents. Les principes qui les régissent ont des phases successives. Les gouvernements monarchiques, aristocratiques, constitutionnels, républicains, sont l'expression de ces différents degrés de maturité du génie des peuples. Ils demandent plus de liberté à mesure qu'ils se sentent capable d'en supporter l'avantage; ils demandent plus d'égalité et de démocratie à mesure qu'ils sont inspirés par plus de justice et d'amour pour le peuple. Question de temps. Un peuple se perd en devant l'heure de cette maturité, comme il se déshonore en la laissant échapper sans la saisir. La monarchie et la république ne sont pas, aux yeux des véritables hommes d'État, des principes absolus qui se combattent à mort; ce sont les faits qui se construisent et qui peuvent vivre face à face, et se complétant et se respectant.

La guerre n'est donc le principe de la République française, comme elle ne devient la fatale nécessité en 1792; entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle. Revenir, après un demi-siècle, au principe de 1792 ou au principe de conquête de l'Empire, ce ne serait pas avancer, ce serait reculer dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

Si la situation de la République française, en 1792, expliquait la guerre, les différences qui existent entre cette époque de notre histoire et l'époque où nous sommes expliquent la paix. Ces différences, appliquez-vous à les comprendre et à les faire comprendre autour de vous.

En 1792, la nation n'était pas une. Deux peuples existaient sur un même sol. Une lutte terrible se prolongeait encore entre les classes dépossédées de leurs privilèges et les classes qui venaient de conquérir l'égalité et la liberté. Les classes dépossédées s'unissaient avec la royauté captive et avec l'étranger jaloux pour nier sa révolution à la France, et pour lui réimposer la monarchie, l'aristocratie et la théocratie, par l'invasion. Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La liberté a tout affranchi. L'égalité devant la loi a tout nivélé. La fraternité, dont nous proclamons l'application et dont l'Assemblée nationale doit organiser les bienfaits, va tout unir. Il n'y a pas un seul citoyen en France, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne se rallie au principe de la patrie avant tout, et qui ne la rende, par cette union même, inexpugnable aux tentatives et aux invasions.

En 1792, ce n'était pas le peuple tout entier qui était entré en possession de son gouvernement; c'était la classe moyenne seulement qui voulait exercer la liberté et en jouir. Le triomphe de la classe moyenne alors était égoïste, comme le triomphe de toute oligarchie. Elle voulait retenir pour elle seule des droits conquis par tous. Il lui fallait pour cela opérer une diversion forte à l'avènement du peuple, en le précipitant sur les champs de bataille, pour l'empêcher d'entrer dans son propre gouvernement. Cette diversion, c'était la guerre. La guerre fut la pensée des monarchiens et des Girondins; ce ne fut pas la pensée des démocrates plus avancés, qui voulaient, comme nous, le règne sincère, complet et régulier du peuple lui-même, en comprenant dans ce nom toutes les classes, sans exclusion et sans préférence, dont se compose la nation.

En 1792, le peuple n'était que l'instrument de la révolution, il n'en était pas l'objet. Aujourd'hui, la révolution s'est faite par lui et pour lui. Il est la révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses besoins nouveaux de travail, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché, de navigation, de civilisation enfin, qui sont tous des besoins de paix! Le peuple et la paix; c'est un même mot.

En 1792, les idées de la France et de l'Europe n'étaient pas préparées à comprendre et à accepter la grande harmonie des nations entre elles, au bénéfice du genre humain. La pensée du siècle qui finissait, n'était que dans la tête de quelques philosophes. La philosophie est populaire aujourd'hui. Cinquante années de liberté de penser, de parler et d'écrire ont produit leur résultat. Les livres, les journaux, les tribunes ont opéré l'apostolat de l'intelligence européenne. La raison rayonnant de partout, par-dessus les frontières des peuples, a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la Révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe.

Enfin, en 1792, la liberté était une nouveauté, l'égalité était un scandale, la république était un problème. Le titre des peuples, à peine découvert par Fénelon, Montesquieu, Rousseau, était tellement oublié, enfoui,

profané pas les vieilles traditions féodales, dynastiques, sacerdotales, que l'intervention la plus légitime du peuple dans ses affaires paraissait une monstruosité aux hommes d'État de l'ancienne école. La démocratie faisait trembler à la fois les trônes et les fondements des sociétés. Aujourd'hui les trônes et les peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté exercée dans des proportions diverses presque dans tous les Etats, même monarchiques. Ils s'habitueront à la république, qui est sa forme complète chez les nations plus mûres. Ils reconnaîtront qu'il y a une liberté conservatrice; ils reconnaîtront qu'il peut y avoir dans la république, non-seulement un ordre meilleur, mais qu'il peut y avoir plus d'ordre véritable dans ce gouvernement de tous pour tous, que dans le gouvernement de quelques-uns pour quelques-uns.

Mais en dehors de ces considérations désintéressées, l'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la République inspirerait aux hommes d'État de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre, c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La République veut de la gloire, sans doute, mais elle la veut pour elle-même, et non pour des César ou des Napoléon!

Néanmoins, ces idées que le gouvernement provisoire vous charge de présenter aux puissances comme gage de sécurité européenne, n'ont pas pour objet de faire pardonner à la République l'audace qu'elle a eue de naître; encore moins de demander humblement la place d'un grand droit et d'un grand peuple en Europe, elles ont un plus noble objet: faire réfléchir les souverains et les peuples; ne pas leur permettre de se tromper involontairement sur le caractère de notre révolution; donner son vrai jour et sa physionomie juste à l'événement; donner des gages à l'humanité enfin, avant d'en donner à nos droits et à notre honneur, s'ils étaient méconnus ou méacés.

La République française n'intentera la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose des conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci: heureuse la France si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modération! Responsabilité terrible à la France si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience d'action, sa force accumulée pendant tant d'années de paix, la rendraient invincible chez elle, redoutable peut-être au delà de ses frontières. Dans le second cas, elle tournerait contre elle les souvenirs de ses conquêtes, qui désaffectionnent les nationalités, et elle compromettrait sa première et sa plus universelle alliance: l'esprit des peuples et le génie de la civilisation.

D'après ces principes, monsieur, qui sont les principes de la France de sang-froid, principes qu'elle peut présenter sans crainte comme sans défi à ses amis et à ses ennemis, vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes:

Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

Mais, si les traités de 1815 n'existent plus que comme faits à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République existent, et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

Attachez-vous, monsieur, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la République des traités de 1815, et à montrer que cette franchise n'a rien d'inconciliable avec le repos de l'Europe.

Ainsi, nous le disons hautement: si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées en Europe, ou ailleurs, nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François I^{er}, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques; si les Etats indépendants de l'Italie étaient envahis; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais voiler la liberté au dedans. Elle est décidée également à ne jamais voiler son principe démocratique au dehors. Elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'institutions des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme: le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature. Ce n'est point là l'agitation de l'Europe, c'est la vie. Ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois.

Nous désirons pour l'humanité, que la paix soit conservée. Nous espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée, c'était la dynastie. La dynastie emporte avec elle ce danger de guerre qu'elle avait suscité pour l'Europe par l'ambition toute personnelle de ses alliances de famille en Espagne. Ainsi cette politique domestique de la dynastie déchue, qui pesait depuis dix-

sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps, par ses prétentions à une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La République n'a point d'ambition. La République n'a point de mépris. Elle n'hérite pas des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France, pour la solidité de cette alliance naturelle, compte plus sur la conformité de principes que sur les successions de la maison de Bourbon!

Tel est, monsieur, l'esprit des conseils de la République. Tel sera invariablement le caractère de la politique franche, forte et modérée que vous aurez à représenter.

La République a prononcé en naissant, et au milieu de la chaleur d'une lutte non provoquée par le peuple, trois mots qui ont révélé son âme et qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes: Liberté, Egalité, Fraternité. Elle a donné, le lendemain, l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire de ces trois mots au dedans; donnez leur aussi leur véritable commentaire au dehors. Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci: affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité; récupération du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes; enfin déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie guerre. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie paix.

ÉTATS-GÉNÉRAUX.

(Séance de ce jour, 7 mars.)

Aujourd'hui a eu lieu la reprise des travaux législatifs de la Chambre. Après la lecture et l'adoption du procès verbal de la dernière séance, M. le président donne communication d'un message royal accompagnant les pièces ci-après:

- 1. Les comptes des dépenses de la route entre Bois-le-Duc et Cullemberg;
2. Complément de l'art. 32 de l'instruction de la Chambre des comptes;
3. Projet de loi portant augmentation du Chap. IV, du budget de 1847;
4. Projet de loi relatif à l'emploi de l'excédant des subsides coloniaux;
5. Projet de loi sur les règlements des Hoogheemraadschappen;
6. Projet de loi relatif à l'amortissement de la dette de 1847;
7. Projet de loi relatif à la dispense à accorder à la compagnie de chemin de fer des art. 12 et 13 de la loi du 16 novembre 1844;
8. Projet de loi relatif au complément des voies et moyens de 1846 et 1847;
9. Projet de loi relatif à la suppression de la douane dans le port de Surinam;
10. Projet de loi relatif à la régularisation de fonds pour la restauration de l'ancienne monnaie du royaume;
11. Le rapport de la Chambre des comptes sur les finances de 1846.

Il est ensuite donné lecture de la démission de M. F. A. van Hall de ses fonctions de ministre des finances, et de M. de La Sarraz, de celle de ministre des affaires étrangères, et des nominations de M. le comte de Randwyk, comme ministre des affaires étrangères, de M. le chevalier Van der Heim, comme ministre de l'intérieur et de M. le chevalier Van Rappard comme ministre des finances.

M. le président annonce qu'il a reçu communication du traité de commerce et de navigation conclu en décembre dernier entre les Pays-Bas et la Suède et la Norvège.

Une commission est nommée pour faire un rapport à ce sujet. Il est donné communication d'une missive du ministre des finances sur l'emploi des moyens de l'exercice de 1846, et sur la liquidation des fonds spéciaux.

Renvoyée à une commission pour le rapport. Il a été reçu communication du ministre des finances de la statistique du commerce de Java et de Madagascar en 1846.

Il est donné communication du rapport sur l'enseignement et le paupérisme en 1846.

Le ministre des affaires étrangères a ensuite pris la parole sur les événements graves qui viennent de se passer en France, et sur l'état des relations entre le gouvernement des Pays-Bas et la France.

Nous publierons demain in-extenso le discours du ministre.

Le ministre de l'intérieur a ensuite pris la parole et a déclaré que les mesures prises par le gouvernement à l'étranger commandaient quelques mesures de précaution, mais que ces mesures n'occasionneraient point de nouvelles charges pour le pays.

En même temps S. Exc. a déclaré que les projets de loi relatifs à la révision de la Loi Fondamentale seront présentés sous peu de jours.

Ensuite a eu lieu la nomination des présidents et vice-présidents des sections.

Table with 2 columns: Presidents and Vice-presidents. Lists names of members for 5 sections.

Le Roi, par arrêté du 3 de ce mois, a chargé le ministre de la guerre de rappeler immédiatement sous leurs drapeaux les militaires de la levée de 1845 et de 1846.

Nous avons publié hier le cours des effets publics qui ont été cotés à la Bourse d'Amsterdam du 6 mars, après une interruption de plusieurs jours. On conçoit facilement que tous les regards se soient portés avec une vive anxiété sur cette Bourse et qu'après une interruption de huit jours causée par de déplora-

bles événements, elle ait eu une importance telle que les plus habiles négociants ne se rappelaient pas avoir été témoins d'une pareille crise. On comprend donc que la Bourse ait été plus animée que jamais.

Tout d'abord on a dû se féliciter de la mesure prise par le commerce qui a suspendu pendant quelques jours toute opération dans les fonds publics. Il est incontestable que de pareilles opérations, faites sous l'influence du dévouement et de la crainte inspirée par la nouvelle des premiers événements de Paris, auraient été le signal de la plus grande confusion. A quelque prix qu'on eût voulu vendre, il ne se serait présenté aucun acheteur. Le nombre des effets publics dépréciés, déjà si grand aujourd'hui, eût été encore plus considérable.

Naturellement la Bourse a dû éprouver hier et dans un proportion infortunément trop forte, le contre-coup des déplorables événements du jour, mais l'aspect de la Bourse a été calme. On avait en le temps pendant un repos forcé de huit jours, de considérer les choses avec plus de calme, de les envisager sous leur véritable aspect et de les comparer entre elles; on avait pu surtout attendre qu'on eût l'attitude que prennent les Bourses étrangères après avoir eu connaissance des événements. Les nouvelles de la Bourse de Londres reçues ces jours derniers étaient en quelque sorte plus favorables qu'on ne s'y était attendu. C'est à toutes ces considérations qu'il faut attribuer le calme que la Bourse d'Amsterdam a présenté hier et qu'on était bien loin d'espérer.

Il s'est fait quelques affaires en intégrales et en fonds espagnols. Dans les autres fonds les opérations n'ont guère été qu'indifférentes. Il paraît qu'il y avait sur le marché quelques parties dans presque toutes les valeurs, qui, faute d'acheteurs, n'ont naturellement pas trouvé de placement.

La Banque des Pays-Bas a augmenté aujourd'hui de 1/2 p. c. le cours de l'emprunt sur le dépôt d'effets publics.

On connaît maintenant en Espagne, non seulement le renversement de la maison d'Orléans, mais aussi le rétablissement de la république française.

Le ministre, cherchant à se prémunir contre les effets de la contagion qui, tant d'avoir lieu en France, adapte des précautions qui lui sont dictées par la gravité des circonstances. Au commencement de la séance de la chambre des députés du 23 février, le ministre a demandé l'autorisation nécessaire pour suspendre l'art. 7 de la constitution touchant les garanties personnelles. Cet article est ainsi conçu: Ne pourra être arrêté ni constitué prisonnier, ni éloigné de son domicile aucun Espagnol. Aucun Espagnol ne pourra être visité, si ce n'est dans les cas, et en la forme prescrits par les lois. Aussitôt après la lecture de ce projet de loi, la chambre s'est réunie dans ses bureaux pour nommer la commission qui fera un rapport sur le projet. On croit qu'il sera discuté et peut-être même approuvé aujourd'hui vu l'urgence.

La Sicile est toujours en proie à la guerre. A Messine et à Syracuse, on a élevé des retranchements et mis en place des batteries pour faire le siège régulier des deux citadelles qui commandent ces deux villes. Le commandant de la place de Messine, qui a ordre du roi de Naples de se défendre, a écrit qu'en lui envoyant des secours.

Une lettre de Palerme, en date du 18 février, mande que la présence d'une frégate autrichienne, la *Guerrière*, a excité l'alarme de la cité. Les officiers autrichiens n'ont pu descendre à terre.

Une autre lettre de Civita-Vecchia, adressée à la *Pallade* du 21 février, annonce que Messine était à la veille d'être de nouveau bombardée; 4,000 Palermitains étaient en marche pour secourir les Messinois, qui ont intimé à tous les bâtiments l'ordre de s'éloigner du port.

Les journaux de Gènes et de Turin publient des suppléments, où ils annoncent que la France s'est constituée en république. Ils sont, du reste, mal informés. Par exemple, d'après une correspondance, la guerre civile aurait éclaté et l'on se serait battu à Paris pour la régence.

Les journaux surdes écrivent sous l'impression de ce qu'ils font d'une révolution si soudaine qu'elle leur semble inexplicable. Ils se demandent s'ils ne sont point dupes d'une illusion. A Turin, de nouveaux contingents sont appelés sous les drapeaux. Le peuple montre des dispositions très-belligères.

En Lombardie, on ne connaît pas encore au départ des courriers, les événements dont Paris et la France ont été le théâtre. C'est là probablement que le contre-coup s'en fera le plus violemment ressentir.

Le roi Louis-Philippe et la reine Amélie sont arrivés samedi, midi, à la station du chemin de fer de Croydon, à Londres, venant de Newhaven, par un convoi spécial. Ils ont été reçus par le lord de senties auprès de la reine Victoria et un grand nombre d'étrangers distingués. Des voitures de la cour les ont conduits au château de Claremont.

Le *Sun* raconte que se trouvant la veille à l'hôtel à Newhaven, Louis-Philippe reçut la visite de plusieurs habitants notables de la ville. La conversation roulait sur la révolution qui vient d'avoir lieu à Paris, le roi se serait écrié d'une voix émue: « Charles X est tombé pour avoir enfreint la charte, et maintenant, il est réservé pour l'avenir de défendre et pour avoir tenu son serment. »

Nous empruntons au *Standard* les détails suivants sur l'arrivée de Louis-Philippe et de la reine Amélie à la station de Croydon, près de Londres, à midi et demi. Le duc de Nemours, le duc et la duchesse Auguste de Saxe-Cobourg, le comte de Jarnac et deux officiers généraux français étaient partis de Londres le matin de bonne heure. Lorsqu'ils furent arrivés à la station, le train spécial qui amenait LL. MM. fut arrêté dans la station, Louis-Philippe descendit le premier et la princesse Clémentine le recut avec un cri de joie. Louis-Philippe embrassa le duc de Nemours avec une grande effusion. Vaincu par son émotion le roi versait des larmes. La reine Amélie descendit ensuite et seerra longtemps ses deux enfants contre son cœur. Cette scène touchante, dit le journal anglais, est de celles qu'on n'oublie jamais.

Les directeurs engagèrent les augustes cailés à entrer dans la salle d'attente, où ils purent se livrer sans témoin indiscret à une mutuelle tendresse. Au bout de quelques minutes, Louis-Philippe se prépara à partir. Trois voitures particulières attendaient près de la station pour conduire les augustes personnages à Claremont. Une centaine de personnes bien mises se tenaient près de ces voitures. Lorsque l'auguste vicier partit, tout le monde se découvrit avec respect. Plusieurs cris de vive Louis-Philippe se firent entendre.

Le *Times* du 2 mars publie l'article suivant que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs:

« La déclaration officielle faite par le ministre des affaires étrangères de France aux ambassadeurs et représentants de toutes les puissances, actuellement à Paris, est, jusqu'à présent, l'acte le plus important qu'ait fait le gouvernement républicain, attendu qu'elle détermine la position actuelle de la république française dans ses relations avec le reste de l'Europe, et engage le gouvernement provisoire français dans une ligne de politique précise, sur tout du moins que s'agissent de son passage et son influence. M. de Lamartine a, en sa qualité de ministre des affaires étrangères, essayé, nous le croyons, de porter que la forme républicaine du nouveau gouvernement n'a ni changé la place de la France en Europe, ni ses dispositions loyales et sincères à maintenir des relations de bonne intelligence avec les puissances qui désirent comme elle l'indépendance des nations et la paix du monde. — M. de Lamartine exprime son désir personnel de contribuer à cet accord des nations dans leur dignité réciproque, et de rappeler à l'Europe que le principe de la paix et le principe de la liberté, sont nés le même jour en France. »

« Tel est le terme de cet important document, et nous avons de justes motifs de croire que le ministre français a été plus explicite encore dans ses conversations avec des personnages officiels, et qu'il a dit que la France reconnaissait la condition territoriale de l'Europe. Nous rendons pleine justice à la pureté et à l'élevation du caractère de M. de Lamartine. Nous le croyons incapable de projets déguisés ou de subtiles fines en paroles, et nous ne doutons pas que, de même qu'il doit par dessus tout désirer la durée et le bien-être du gouvernement qu'il fonde en France, de même il doit travailler spécialement à maintenir la paix avec l'Europe. Dans une république militaire, basée sur les triomphes d'une armée, et gouvernée par des généraux jaloux et victorieux, les principes de M. de Lamartine ne pourraient point trouver de place; mais si cela est vrai de la guerre en général, cela est infiniment plus vrai de la guerre avec l'Angleterre. »

« Aucun événement à l'étranger ne contribuerait autant à renverser la balance équilibrée des pouvoirs civils en France et à anéantir toute espérance de l'admission pacifique de la République française dans la famille européenne. « Il n'y a pas long-temps que M. de Lamartine, causant avec un de nos compatriotes, lui a dit, dans ce langage enthousiaste et plein d'imagination qui le caractérise: « La guerre avec l'Angleterre! Le jour où nous aurons la guerre avec l'Angleterre, il faudra vider la liberté dans ce pays de France. » Il paraît évident par l'activité et la fermeté de sa marche (car un siècle paraît s'être écoulé depuis qu'il est à son poste périlleux) qu'il s'efforcera de faire hardiment les choses qu'il a dites avec tant de sagesse. »

« Toutefois, en faisant toutes les concessions possibles à sa position, à la nature de son esprit et à la pompe du langage que les républicains sont aptes à produire, nous regrettons que les termes de cette déclaration soient tels que l'on ne puisse y voir qu'une bonne intention. »

« Le désir de maintenir des relations de bonne intelligence est borné aux puissances qui, ainsi que la France, désirent l'indépendance des nations et la paix du monde, qualification qui est évidemment ambiguë. Dans un sens nous désirons tous l'indépendance des nations et la paix du monde, c'est-à-dire le maintien de l'état existant de l'Europe, par lequel tout les Etats souverains sont indépendants de l'influence étrangère; mais il n'y a pas un Etat en Europe dans lequel le cri d'indépendance nationale ne serait pas converti en un pétillement de guerre, comme s'appliquant à certaines parties intégrales de ses domaines. En ce qui concerne la dernière partie de la dépêche, rappelant à l'Europe que le principe de la liberté et le principe de la paix sont nés en France le même jour, nous n'en parlerons pas avec cette légèreté qu'une naissance aussi extraordinaire existerait en nous dans une occasion moins importante, et par conséquent nous ajouterons simplement que nous ne saisissons qu'imparfaitement la métaphore; car certainement, si les principes de la paix et de la liberté sont nés en France le même jour, ils ont été toujours divisés et partagés, et le monde n'a eu guère à se féliciter de leur heureux union. »

« Il est généralement admis que le gouvernement provisoire de France a fait des merveilles en rétablissant la tranquillité dans Paris, et en s'efforçant de réorganiser la société. La dépêche dont nous venons de parler est une preuve de ses bonnes dispositions envers l'Europe. Il est évident qu'une conduite aussi loisible lui donne droit à autant de respect et même de confiance qu'on en accorderait à tout autre gouvernement dans les mêmes circonstances, mais il ne faut point perdre de vue que ses devoirs sont purement administratifs, son pouvoir provisoire, son existence même temporaire. Nous ne savons pas encore quel sera le gouvernement définitif de la France, et l'Europe et les Français eux-mêmes ne le savent pas mieux que nous. Tout ce que l'on sait, c'est que ce sera une république; mais le mot: République, ne signifie pas autre chose qu'exclusion de la tyrannie. Les républiques et même les républiques démocratiques peuvent prendre une variété infinie de formes et de principes; la république française elle-même a subi un grand nombre de transformations. Les Américains ont un modèle, la Suisse plusieurs, et l'abbé Sieyès, qui aurait dû vivre pour voir ce jour, avait tant de formes de républiques dans l'esprit, qu'il aurait pu, à chaque instant, en présenter une nouvelle. »

« Cependant, par parler sérieusement, ce grand acte constitutif est la tâche la plus difficile et la plus importante qu'un pays puisse accomplir. C'est une législation organique, et tant que cette tâche n'aura pas été remplie d'une manière satisfaisante, il n'y aura en France ni Etat, ni gouvernement réel, ni même une forme définie de gouvernement. Ce que nous appelons ainsi est une administration provisoire au pouvoir exécutif temporaire, un état élevé après la tempête. Nous devons à des hommes chargés d'une si grande responsabilité (d'autant plus grande que tout appui constitutionnel leur manque), une haute considération, et la tâche, la politique et la bonne foi nous commandent d'attendre avec patience et sans anxiété le résultat de ces changements encore indéterminés. La réorganisation est encore à commencer, et ce n'est certes point la partie la moins difficile de la tâche. »

« Le résultat clair et certain de la dépêche de M. de Lamartine, c'est que pour le moment, ses vues personnelles et celles du pouvoir exécutif au nom duquel il agit, sont pacifiques; c'est tout ce que l'on pouvait espérer, et peut-être mériter-il de s'en féliciter pour avoir eu le courage de dire ce qu'il a dit. Excepté cela, la politique étrangère de la république française nous est totalement inconnue, car nous ignorons quelles formes elle voudra prendre pour le gouvernement. Mais en attendant, les puissances de l'Europe, nous l'espérons, prendra une attitude amicale, tranquille et respectueuse, et la France comprendra que la reconnaissance formelle des institutions qu'elle va fonder, sera accordée plus volontiers un esprit de paix et d'ordre, qu'aux démonstrations plus éclatantes du pouvoir populaire ou de la bravoure militaire. »

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la proposition de M. Anselme, faite à la chambre des communes le 15 février, et tendant à mettre en accusation le ministre des affaires étrangères. Dans une des dernières séances du parlement, lord Palmerston a pris la parole pour justifier la politique du cabinet. Le temps nous manque pour publier aujourd'hui la traduction du compte-rendu de cette séance; nous y reviendrons dans un prochain numéro.

ALLEMAGNE.

Le *Gazette de Carlsruhe* contient la publication suivante: L'époux, par la grâce de Dieu grand-duc de Bade, etc. Les graves événements de l'époque la plus récente ne peuvent qu'exer-

cer une réaction qui se fera sentir au loin sur les bases de l'ordre social actuel.

Jamais il n'est plus nécessaire que dans de pareilles circonstances, que le gouvernement et les Etats, le prince et le peuple, s'unissent étroitement pour s'opposer avec une double énergie aux ennemis de notre vie constitutionnelle et de l'état social, qu'ils se montrent à l'intérieur ou qu'ils visent de l'extérieur.

Dans de pareils moments, il ne manque pas de séducteurs de toute espèce. Sans le prétexte abusif de la liberté, on prêche souvent l'anarchie, qui est le tombeau de toute liberté; on bien l'on prêche le terrorisme de quelques individus, qui poursuivent dans autrui de la manière la plus odieuse toute liberté d'expression.

Je sais qu'un grand nombre de citoyens bien intentionnés, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions politiques, dès qu'ils envisagent les choses avec calme et qu'ils ne se laissent entraîner par aucun désordre, craignent que, dans les pénibles conjonctures présentes, les tentatives criminelles de quelques-uns et la séduction d'autres personnes n'aient pour résultat de porter atteinte aussi dans notre heureux pays à l'ordre public, à la propriété et à d'autres droits établis constitutionnellement.

Dans cette grave situation, je m'adresse avec la plus entière confiance et avec un amour qui n'a jamais été interrompu, à mon peuple, qui dans les bons comme dans les mauvais jours m'a déjà donné tant de preuves de son amour et de sa fidélité; je m'adresse à tous ceux qui ont à cœur l'ordre, le droit et la vraie liberté, en les engageant à me prêter leur concours pour maintenir aussi dans l'époque orageuse actuelle ces biens sacrés, à savoir: l'ordre, la propriété et la liberté constitutionnelle; d'un autre côté, mon devoir et ma ferme résolution sont d'appuyer les bons citoyens de mon pays dans ces efforts et de réprimer les tentatives criminelles par tous les moyens légaux.

Mes chers Badois! C'est à vous à donner au monde l'exemple d'un peuple qui avance avec honneur dans la voie du développement légal de la liberté, tout en maintenant l'ordre. Vous saluez ce noble exemple, je le suis, j'en ai la ferme conviction. Carlsruhe, le 2 mars 1848. LEOPOLD. BEER.

Le *Mercur de Souabe* publie dans un supplément la réponse du roi de Wurtemberg à l'adresse du comité des Etats. La voici: Le roi au comité des Etats.

La pétition que m'a présentée le 29 février le comité des Etats m'offre l'agréable occasion de lui témoigner ma sincère gratitude pour les sentiments de fidélité et d'attachement qu'il y exprime dans la grave époque où nous nous trouvons. La confiance dont mon peuple me donne l'assurance, je l'ai éprouvée dans une foule d'occasions pendant une longue série d'années, et je nourris l'espoir que je ne la perdrai pas sur le soir de ma vie.

Le but constant de mes efforts durant tout mon règne a été de déconvoier les besoins de l'époque et d'agir dans l'esprit de ces derniers; je resterai fidèle à ce principe jusqu'à la fin de ma carrière terrestre.

En présence des nouveaux événements qui se passent dans le monde, et par suite desquels les intérêts essentiels de notre commune patrie peuvent être compromis, je ne suis animé que d'un seul sentiment, celui de me montrer digne du nom allemand.

Toutes les mesures qui peuvent avancer l'union, le bien-être et la force de l'Allemagne, trouveront en moi leur plus zélé défenseur.

Puisse mon peuple éprouver aussi ce sentiment! Puissent tous les citoyens, quelque séparés qu'ils soient, d'instinct et par les opinions, être unanimes à reconnaître qu'il est nécessaire de tout de montrer leur amour et leur attachement pour la patrie particulière et de ne pas donner aux Etats étrangers le spectacle de la déunion entre les princes et les peuples, de troubles et d'agitation intérieure; car c'est l'union seule fait la force. »

Des vœux nés des besoins de l'époque et dont l'accomplissement n'aura pu, après un examen calme et impartial, compatible avec le bien de mon peuple, je serai toujours prêt à les réaliser. Pour ce qui concerne en particulier les demandes dont il est fait mention dans l'adresse du comité des Etats, celle relative à la liberté de la presse a reçu son accomplissement par mon ordonnance en date d'hier. J'espère que dans l'exécution de ce droit, on en évitera l'abus; car ce dernier est certainement le plus dangereux ennemi de la liberté. Pour ce qui concerne le paragraphe 28 de la constitution (sur le droit de porter les armes), on prépare un projet de loi destiné déjà antérieurement à être présenté aux Etats, et qui leur sera soumis immédiatement après leur convocation, qui aura leur prochainement.

J'ai ordonné en outre qu'on s'occupe immédiatement de la question de l'organisation de gardes civiques et que le résultat en sera présenté aux Etats. En attendant, mon ordonnance du 13 mai 1845 relative aux gardes de sûreté peut être appliquée.

La fâcheuse position où se trouvent en particulier les petits métiers me cause une vive affliction, et je ne puis me recourir à tous les moyens pour venir à leur aide; toutefois, mes moyens ont leurs limites; je recourrai toujours avec empressement les propositions réalisables pour atteindre à ce but désirable.

Je n'ai pas besoin de rappeler, d'après tous les précédents, que je continuerai d'agir pour l'extérieur, une protection énergique à l'industrie.

Le comité des Etats sait qu'il sera présenté aux chambres des projets de loi sur le rachat des charges foncières et des droits banaux.

Les Etats auront aussi à délibérer sur l'ordonnance du 12 juin 1842, relative aux réunions politiques; je me réserve de faire connaître ma résolution quand on me soumettra le résultat de la discussion de cette loi. J'assure le comité de ma gracieuse et amicale bienveillance. Stuttgart, le 2 mars 1848. ROYAL LAURENT.

Frankfurt, 3 mars.

De même que dans plusieurs états de notre patrie, les graves événements qui ont marqué à Paris les premiers de février ont été un motif de resserrer davantage et d'une manière plus indissoluble l'union entre les princes et les peuples, et comme le besoin de cette union a fait sentir la nécessité d'un échange immédiat de vœux légitimes et de leur accomplissement, on tant qu'ils peuvent être réalisés immédiatement, de même dans notre ville libre, qui se nomme avec orgueil une partie de la grande patrie, on a voulu, comme on le doit, tenir compte des vœux et des besoins pressants de cette dernière. Plusieurs respectables bourgeois, se conformant à un désir généralement exprimé, avaient arrangé à ce sujet pour ce jour une réunion au manège de la ville. Cette réunion a été extrêmement nombreuse, et a été ouverte par M. le docteur Virrentray, qui a proposé à l'assemblée de nommer M. le docteur Mappes pour président et directeur dans cette importante affaire. M. le docteur Mappes a accepté son élection, qui a été sanctionnée avec acclamation, et

a proposé pour vice-présidents MM. Reinganum et Binding
né, docteurs en droit, et pour secrétaires MM. Jucho et
Kugler, docteurs en droit.

Toutes ces élections ont été approuvées par l'assemblée avec
de vives acclamations.

Le président, après avoir adressé à l'assemblée de belles et
nobles paroles appropriées au but de la réunion, a donné ensuite
lecture du projet suivant d'une pétition à adresser au sénat
par la bourgeoisie :

Haut sénat,
Dans un pays voisin du nôtre, la république a subitement remplacé la
royauté. Chaque pays allemand éprouve à cette occasion un seul et même
sentiment : la nécessité de l'union la plus intime de toute la patrie pour
repousser toute attaque, de quelque côté qu'elle vienne. Nous aussi, nous
nous croyons saintement obligés d'exprimer ce sentiment général. Mais il
n'y a que la liberté qu'on puisse défendre avec enthousiasme et énergie.
Par conséquent, nous aussi, nous devons réclamer les garanties qui man-
quent encore à la patrie :

1. Abolition de toutes les lois exceptionnelles rendues depuis 1819.
2. Entière liberté de la presse.
3. Etablissement du jury.
4. Armement général du peuple.
5. Parlement allemand.
6. Égalité de droits politiques pour tous les citoyens sans distinction
de naissance.
7. Libre faculté de tenir des réunions publiques.
8. Amnistie politique et restitution complète pour les amnésités des
droits civils.

La même obligation sacrée que nous avons à remplir envers la patrie et
le devoir de la justice nous forcent en même temps à rappeler les graves aveu-
tements de l'histoire et à recommander très instamment de ne pas com-
mettre une guerre offensive contre la France à cause de la forme de son
gouvernement. Quiconque veut la liberté, doit respecter la liberté.

Voilà nos demandes, qui sont en même temps celles de toute la patrie.
Nous prions le Haut sénat de les accorder immédiatement, à l'instar de
plusieurs gouvernements de la confédération, et, en tant qu'elles ne
pourraient être réalisées de suite, de faire tous les efforts qui dépendent
de lui pour les accorder le plus tôt possible.

Francfort, le 3 mars 1848.

(Suivent les signatures.)

La discussion a ouvert ensuite. MM. Hadermann, Funk et le
docteur Reinganum ont pris la parole. On a présenté quelques
amendements de peu d'importance, et le projet a été adopté
dans sa teneur primitive avec acclamation par toute l'assemblée.
Les bourgeois qui étaient présents ont immédiatement signé la
pétition ; ceux qui n'étaient pas présents pourront la signer à la
salle de l'hôtel du Landsberg, où elle sera déposée pendant
toute la journée de demain. Il s'est engagé encore une courte
discussion sur la forme à adopter pour la présentation de ce
document au sénat ; le président a proposé de nommer pour
députation le comité de l'assemblée ; plusieurs voix ont émis
le vœu que la pétition fût présentée par toute l'assemblée.

On a proposé un moyen terme, et l'on a décidé que le comité
se renforcerait d'un certain nombre de bourgeois qui avaient
signé dans l'assemblée primitive, de telle manière qu'il repré-
senterait toutes les classes et toutes les conditions, et qu'il re-
présenterait comme députation la pétition au sénat. Un vivat en
l'honneur de la patrie allemande a clos la réunion, qui a prou-
vé une fois de plus que le grand cœur qui y a présidé qu'elle entend
très bien ce qu'elle réclame.

Francfort, le 3 mars.

Le Haut sénat de cette ville libre a fait présenter aujourd'hui
à l'assemblée législative un projet de loi au sujet de la liberté
de la presse, projet qui est fondé dans sa partie essentielle sur
la loi de la presse badoise du 28 décembre 1831. Le projet de
loi pour la procédure publique en matière criminelle sera pré-
senté prochainement à la dite assemblée, et ce projet qui
contientra les dispositions au sujet de l'institution de jury.

La séance de la chambre des députés de Bade, a été très
brillante le 1er mars. Une foule immense s'est portée vers la
séance devant le château grand-ducal, pour demander la mise en
liberté des individus arrêtés la veille. Le grand-duc a refusé
d'accéder à cette demande. Des troupes sont arrivées de Rastadt
et leur présence et le concours de la garde bourgeoise ont
suffi pour rétablir l'ordre.

Dans sa séance du lendemain, la chambre des députés a adop-
té à une grande majorité une série de propositions, tendant à
l'abolition des décisions exceptionnelles des congrès de Carls-
bad, de Vienne et de Francfort ; à ce que tous les soldats et habi-
tants soient admis à prêter le serment de fidélité à la constitu-
tion ; à l'égalité de toutes les croyances religieuses ; adoption
d'une loi sur la responsabilité des ministres et leur jugement par
le jury ; accusation des fonctionnaires sans autorisation préalable
du ministre ; abolition de tous les droits féodaux ; répartition
équitable des impôts et des taxes communales ; abolition de la
juridiction privilégiée par les militaires et la noblesse ; admini-
stration populaire dans les districts avec participation des ci-
toyens ; représentation du peuple allemand près de la diète ger-
manique ; indépendance des juges ; ministères jouissant de la confiance du peuple et de la chambre.

La chambre a ensuite adopté un vote de non-confiance contre
deux ministres et l'envoyé badois près de la diète de Franco-
fort.

Le général allemand de Francfort de la voie tenir de source cer-
taine que l'ordre n'a été donné pour faire entrer des trou-
pes étrangères à Francfort.

Nous ne garantissons pas les nouvelles qu'on va lire, mais
nous les trouvons dans le National.

Breisgénéralment adressé à Sarrebruck :
Le duc de Hesse-Cassel est resté à son château de Badé.
Le duc de Nassau est en fuite.
Le grand-duc de Bade, continuant de donner dans les dix minutes une
constitution pliant les formes les plus démocratiques.
Mayence en émoi, envoyant des protestations au grand-duc de Hesse-
Cassel, attitude défiante de la population contre la garnison prus-
sienne.

Sarrebruck, vive sympathie pour la Révolution française.
A Sarrelouis, la garnison se bloque dans la place, une bonne partie du
Elle fait rigoureuse garde pendant la nuit, et tire les arbres sur le

Les journaux allemands que nous venons de recevoir ne font
mention ni de ces nouvelles répandues par le National
nous ne savons dans quel but.

Suisse.

Le grand événement qui vient de s'accomplir en France, a
engagé le directoire fédéral suisse à adresser aux gouverne-
ments cantonaux la circulaire suivante :

Berne, le 28 février 1848.

Très honorés Messieurs,
Chers et fidèles confédérés,

Le directoire fédéral a héris, mais pas encore par voie officielle, la nou-
velle certaine qu'une révolution a éclaté en France, que depuis la journée du
22 jusqu'au 24 au soir de ce mois la population de Paris s'est battue avec les
troupes de ligne et la garde municipale et que le 23 à dix heures la république
a été proclamée. Les derniers courriers de Paris ne sont pas arrivés dans le
chef-lieu fédéral, et pour ce motif le directoire n'a pu recevoir de communi-
cation officielle du chargé d'affaires provisoire suisse à Paris, M. Debey. Les
bruits et les rapports des journaux sur l'étendue et le résultat de la révolution
sont très contradictoires ; cependant on peut admettre comme positif que des
événements de la plus haute importance se préparent dans cet Etat voisin et
que la première phase dans laquelle ils sont entrés a peut-être déjà reçu une
solution.

La position que la confédération, vu sa position topographique, occupe
dans le système des Etats européens, impose au directoire fédéral le devoir
d'appeler l'attention des hauts gouvernements cantonaux sur les événements
qui se préparent dans différents Etats, et de leur exposer le point de vue sous
lequel il faut envisager et apprécier la position de la Suisse vis-à-vis des
Etats voisins.

Soit quel que face que se présente l'avenir, la confédération suisse aura pour
tâche de maintenir dans toutes les circonstances et de toutes ses forces, la neu-
tralité qu'elle s'est acquise. Cette profession de foi est faite d'autant plus pu-
bliquement, que le directoire ne craint aucune tendance dans un sens opposé ;
cependant il est à propos, d'après les événements qui se sont passés à l'inté-
rieur, d'exercer une grande vigilance, afin d'éviter tout ce qui pourrait amener
des embarras et des complications.

La confédération suisse doit défendre avec énergie, contre les diverses in-
sultations de l'étranger, le principe de la non-intervention. Mais il faut aussi,
d'après la manière de voir du directoire fédéral, qu'elle s'abstienne de toute
espèce de démonstration de laquelle on pourrait induire qu'elle n'est pas
fidèle à ce principe. La Suisse considère l'ordre et la régularisation des affaires
intérieures comme un tâche au sujet de laquelle elle seule a le droit de pro-
noncer ; elle doit donc, de son côté, chercher à maintenir constamment sa
neutralité, lorsque des conflits surgissent entre des Etats étrangers, et, sous ce
rapport aussi, comme cela a toujours eu lieu, remplir consciencieusement
les traités existants.

En revanche, il est du devoir de tous les hauts Etats de ne jamais perdre de
vue ces événements, qui sont d'une si haute importance, et quelle que soit la
tendance que prendront les choses, et qu'elles entraînent les conséquences qui
en pourront résulter, de prendre des mesures pour que la confédération, dans
sa généralité, soit prête à toute éventualité, et que des circonstances impré-
vues ne la mettent pas dans l'embarras.

En conséquence, le directoire fédéral se voit obligé d'inviter instamment
les Etats, non pas à procéder maintenant déjà à un armement, mais à combler
dans le matériel de guerre les lacunes que pourrait avoir faites la dernière
campagne d'exécution, à organiser toutes les forces armées, afin d'être, de
cette manière, en état de répondre convenablement à un appel éventuel de
la part de la confédération.

Cette invitation est suffisamment justifiée par les conjonctures sérieuses de
l'époque actuelle, et l'expérience devrait donner à la Suisse des leçons salu-
taires.

En se réservant de porter, autant que possible, à la connaissance des
hauts Etats la marche de cette affaire, le directoire fédéral invite en outre
sous les gouvernements, et en particulier ceux des cantons qui touchent à la
frontière, à l'informer des événements qui y ont rapport. Il faudrait sur-
veiller exactement la marche des affaires et donner au directoire communi-
cation de tout ce qui peut être d'un intérêt pour la confédération.

Mais si des réfugiés, de quelque pays qu'ils viennent, devaient franchir ar-
més ou sans armes le territoire de la confédération, il faudrait leur accorder
un séjour paisible, conformément au droit d'asile, et d'après les lois de l'hu-
manité les premiers devraient cependant être désarmés immédiatement, et
on devrait veiller en outre à ce qu'ils n'abusassent point de l'asile qui leur se-
rait accordé pour en faire le centre de menées contre les Etats voisins.

Le directoire fédéral profite de cette occasion, etc.

(Suivent les signatures.)

Il est maintenant positif que le canton de Neuchâtel, en Suisse,
vient de s'insurger contre le gouvernement du roi de Prusse, et
de nommer un gouvernement provisoire.

On écrit de Soleure, le 1er mars, à la Gazette de Bâle :
« Le courrier qui vient d'arriver de Neuchâtel rapporte que le gouver-
nement du canton s'est retiré ce matin.

« Il voulait négocier avec les montagnards, électrisés par les événements
de France ; mais il a bientôt dû remettre les rênes de l'Etat entre les mains
de l'opposition. Nous apprenons que le chancelier Favarger a traversé So-
leure, probablement pour se rendre à Berlin. Il a déjà passé par Bâle. Le
siège du nouveau gouvernement est à la Chaux-de-Fonds. »

Nouvelles de France.

Paris, 5 mars.

On a aujourd'hui des nouvelles d'Alger du 20. Le duc d'Al-
male avait reçu successivement, par deux paquebots, à Alger
qui s'étaient succédés, à quelques heures d'intervalle, 4 autres
les premières dépêches télégraphiques de 24 jusqu'à l'abdica-
tion de Louis-Philippe, puis la constitution du gouvernement
provisoire. Le prince avait fait publier successivement ces dé-
pêches, en proclamant, après les premières, qu'il n'oublierait
pas ce qu'il devait au pays, et en répétant après la promulgation
des secondes, qu'elles ne changeaient rien à ses résolutions
d'homme et de citoyen.

On sait que M. Arago a écrit à M. le prince de Joinville une lettre
des plus touchantes pour lui apprendre le résultat de trois jour-
nées ; on n'a point encore la réponse du prince à cette lettre.

Le gouvernement paraît ne pas avoir ignoré une minute le
lieu de la retraite de roi Louis-Philippe. Il avait même envoyé
des hommes de confiance pour le protéger, au besoin, jusqu'au
moment de son embarquement.

C'est seulement mardi dernier que Mme la duchesse d'Or-
léans a quitté Paris. Lundi, M. Ary Scheffer, peintre distingué,
est venu demander un passeport pour la princesse. Le passeport
a été donné sans difficulté avec un bon de 50,000 fr. en or pour
les frais du voyage. Il paraît certain que c'est vers l'Allemagne
que l'auguste voyageuse s'est dirigée.

M. Marvill, nommé commissaire-administrateur de la liste
civile, a donné aujourd'hui sa démission. Il paraît qu'il a été
déjà à cet effet par des démarches de ses amis, qui voyaient
avec peine qu'on put l'accuser d'avoir cherché à se caser, au

lieu de rester dans la lutte. Le personnel actuel de la liste civile
paraît devoir n'être pas changé, pour faciliter la liquidation
qui menace d'être embrouillée. La liste civile est, dit-on, en-
dettée de plus de 30 millions, dont 21 sont dus au trésor. Beau-
coup de fournisseurs se plaignent que, depuis sept ou huit mois,
les paiements se soient faits avec des retards jusqu'alors in-
connus.

Hier, à la revue, M. Barbès figurait comme colonel à la tête
de la 12^e légion. Il paraît que les gardes nationaux de cette lé-
gion avaient cru devoir protester contre sa nomination, en s'ab-
stenant de paraître à la revue. Au lieu de deux à trois mille gar-
des nationaux qu'on comptait dans d'autres légions ; la 12^e n'en
comptait guère que de 200 sous les armes. On assure que M. Bar-
bès ne voulait point accepter le poste qu'on lui a déferé, et qu'il
a fallu lui représenter que les exaltés, moins raisonnables que
lui, feraient un crime au gouvernement de n'avoir point cher-
ché, non pas à récompenser les actes pour lesquels il a été con-
damné, mais à lui tenir compte des traitements odieux dont il
a été victime pendant sa captivité.

Aujourd'hui, les cochers d'omnibus se sont mis en grève. Les
voitures de transport en commun ont été bientôt recondui-
tes à leurs remises.

Dans un nombreux meeting d'ouvriers a lieu au Luxem-
bourg. M. Blanc, dont les démonstrations un peu légères ont
créé une partie des difficultés que rencontre le gouvernement
dans la tâche de l'organisation du travail, paraît être à bout de
son latin. Les prétentions divergentes des intérêts qu'il a eus
facile de satisfaire, sont aujourd'hui tellement et si heureuse-
ment compliquées, que la question paraît devoir être sauvée
par ces complications même.

Hier, une nombreuse réunion de boutiquiers, qui relèvent
d'un même propriétaire, ont fait demander à celui-ci une dimi-
nution de 50 p. c. sur les loyers, attendu que le propriétaire de
400,000 francs de rentes, il serait encore très-riche avec la
moitié de cette somme. M. Thayer a répondu à cela en deman-
dant à ses locataires si quelques-uns d'entre eux avaient à se
plaindre des exigences de leurs ouvriers. — Presque tous, lui
a-t-on répondu. — Et avez-vous trouvés ces prétentions admis-
sibles ? — Non sans doute. — Que prétendaient cependant vos
ouvriers, partager avec vous comme vous voulez partager avec
moi ?

Un des substitués nommé par M. Crémieux a déjà donné sa
démission. On parlait de la démission de M. Crémieux lui-même.
Mais si M. Crémieux se retirait comme ministre il ne pour-
rait résigner également les fonctions de membre du gouverne-
ment, chacun des membres du pouvoir nouveau ayant dû s'en-
gager à rester en place jusqu'à la constitution du pouvoir défi-
nitif.

La Presse continue d'exercer un contrôle sévère sur les
actes du gouvernement provisoire et de lui donner ses conseils.
Il est beau, dit-elle, de faire des proclamations au peuple pour
arrêter le pillage des maisons, mais il serait plus beau encore
de ne pas lui donner l'exemple de toutes les fonctions salariées,
de toutes les riches sinécures. Il est bien de flétrir les mal-
faisants, mais il serait mieux de ne pas les imiter, en créant
toutes les places sans tenir compte d'aucun service. Ceux qui se
conduisent ainsi, dit M. de Girardin, recrutent des vœux pour la
régence et grossissent le nombre de ses partisans. Enfin, si ré-
proche, comme hier, au gouvernement provisoire, et si peu de
temps précieux et d'avoir semé le désordre et le pillage main-
tenir l'ordre. Nous reproduisons demain cet article in-extenso.

La Presse publie un autre article dans lequel elle trace au
gouvernement provisoire la voie qu'il doit adopter. Après avoir
développé son plan, cette feuille ajoute les réflexions suivantes :

Si le gouvernement s'attache péniblement à solder les morceaux des
épées qu'il vient de briser, à rechercher afin de saisir les traces d'un gou-
vernement tombé dans un gouffre pour s'être égaré de sa voie, une chute
plus terrible ne tardera pas à lui faire expier sa méprise.

Nous pouvons tous être entraînés dans cette chute ; nous avons donc
tous le droit, en même temps que le devoir, de l'avertir.

Les moyens qui eussent été bons, il y a un mois, aujourd'hui sont
insuffisants.

Il ne faut pas viser à faire du gouvernement régulier, mais un gou-
vernement extraordinaire.

Il ne faut pas donner à l'Europe le spectacle d'un cocher qui, brus-
quement saisi de sa voiture sur le tender d'un locomotive, essaie
brusquement de sa roue, d'en réprimer les écarts.

La république ne se mène pas comme les machines de son genre peut
aller sans se presser ; il faut que la république aille et vive. Toute mi-
nute qu'elle perd est un danger qu'elle aggrave. Sa marche doit se hâter
sous l'audace, car à visage découvert la prudence serait prise pour de la
peur.

Si la république paraissait avoir peur, elle ne pourrait plus.
Si elle n'étonnait plus, ce serait une révolution sans brasier sans
chaleur. Toutes les sympathies se refroidiraient.

L'isolement se formerait autour de nous.

C'est le danger qu'il faut conjurer à tout prix, car ce serait la guerre sur
nos frontières et le désordre dans nos rues.

Déjà un temps précieux, huit jours ont été perdus ; on ne saurait trop se
hâter de les racheter.

Il faut se hâter de constituer, de révoquer des fonctionnaires
plutôt trop empressés que trop lents à leur soumission ?

Qu'y avait-il donc besoin d'envoyer des délégués pour révolutionner les
départements qui se révolutionnaient d'eux-mêmes ?

Ce qui était urgent, on ne l'a pas fait encore ?

L'appel à la nation.

Le manifeste à l'Europe !

Ce qui était au moins inutile, on l'a fait :

On s'est jeté avidement sur toutes les positions, sur toutes les places,
auxquelles on aurait dû s'abstenir de toucher, afin que l'Europe et la France
vissent bien que ce n'étaient pas des ambitieux, mais des hommes qui a-
vaient triomphé.

Nous ne voulons préciser ici aucun fait, citer aucun nom, mais de toutes
parts nous entendons s'élever des clameurs et jaillir des sarcasmes.

La république discréditée, la France serait perdue.

Ce cri d'alarme que nous jetons n'est pas celui d'un journal, c'est celui
d'une sentinelle.

Un gouvernement vient de tomber sous un nom célèbre : La révolution
du mépris ; malheur à nous, si le gouvernement qui vient de se fonder s'é-
croulait sous un autre mot qui déjà se répand : La révolution du ridicule.

Organisez, ne désorganisez pas.

N'usurpez pas les places, mérites-les.

Créez-vous des titres qui vous illustrent, cela est plus pressé que d'abo-
lir ceux que l'histoire a consacrés ; ceux que Napoléon a signés le lende-
main de ses immortelles victoires.

Le National contient un article intitulé : Les importants ; nous en reproduisons quelques passages :

« Parmi tous les caractères qu'une révolution met en relief, il en est un à signaler dans les circonstances graves où nous nous trouvons, à cause de l'exaltation où il paraît être; c'est celui des importants. Voyez les courir, le chapeau enfoncé sur les yeux, faisant de leurs bras des balanciers de pendule, tant la république a besoin qu'ils arrivent! Tout ce qui vient de accomplir, ce sont eux qui l'ont fait!... De grâce, modérez-vous, Messieurs. L'ardeur est belle dans le combat, mais non le lendemain de la victoire... Depuis combien de temps êtes-vous républicains?—Prétendez-vous regagner le temps perdu dans d'autres doctrines à force d'emportement? Vous êtes habiles, il est vrai... Le règne de Louis-Philippe nous a appris ce que vaut l'habileté seule; elle ne suffit pas aujourd'hui.

Les dépêches d'aujourd'hui que lord Normanby a reçues de son gouvernement, et qu'il a communiquées à M. de Lamartine, continuent à exprimer le plus loyal désir de maintenir la paix entre les deux gouvernements et en Europe. (La Patrie.)

Aussitôt que les événements de Paris ont été connus, le roi de Prusse a donné l'ordre à M. le baron d'Arnim de se rendre à Berlin. M. le baron d'Arnim est provisoirement remplacé à Paris par le comte de Hatzfeld, en qualité de chargé d'affaires.

M. le baron d'Arnim, dont les fonctions officielles cessaient par le changement opéré dans le gouvernement, avait eu toutefois des rapports personnels avec M. de Lamartine, et ces rapports avaient été renouvelés à l'occasion d'une garde de sûreté que M. de Lamartine avait envoyée à M. d'Arnim pendant l'émotion de l'événement. (National.)

Lundi prochain, les ateliers de la monnaie de Paris frapperont douze mille pièces de cinq francs, au nom de la république française.

On reprendra les coins de la pièce dite à l'Hercule, modèle de l'an IV, Union et force, avec le millésime 1848.

Le seul changement que l'on apportera à la pièce à l'Hercule, sera qu'au lieu des mots : Garantie Nationale inscrits sur la tranche, on adoptera la devise : Dieu protège la France.

On écrit de Saint-Etienne, le 1^{er} mars, à la Démocratie.

A l'instant, on nous annonce que l'ordre vient d'être troublé tout près de Saint-Etienne. Les ouvriers charbonniers sont en pleine révolte; le sang coule. Rive-de-Gier se soulève également. Je ne sais ce qu'il adviendra de tout cela.

Que le gouvernement provisoire organise de suite et partout, si cela est possible, une armée de travailleurs, afin d'éviter tout chômage. Le travail assuré maintiendra seul l'ordre et la paix.

Le décret du gouvernement provisoire qui autorise le ministre des finances à effectuer le 6 à Paris, et le 15 dans les départements, le paiement du semestre des rentes cinq, quatre et demi et quatre p. c., sera généralement approuvé. Cette mesure calmera les appréhensions qui auraient pu s'élever dans quelques esprits inquiets sur la fidélité de l'Etat à remplir ses engagements, et elle aura l'avantage de verser dans la circulation près de 59 millions de numéraire qui n'y seraient entrés que dans quinze jours (on sait en effet que sur 80 millions environ qui forment le montant du semestre, près de 30 millions appartiennent à des établissements qui reçoivent des bons du Trésor en paiement). Une pareille avance sera d'un grand secours pour le commerce.

Cette dette acquittée, l'Etat possède encore des ressources suffisantes pour les besoins du service. Il avait encore à la Banque environ 120 millions. S'il en prélève 50 pour le paiement du semestre, on voit qu'il lui reste 70 millions. Il est vrai qu'à dater du 1^{er} avril les bons du trésor commencent à échoir. Mais, d'une part, à cette date les échéances ne sont pas considérables; de l'autre, les rentrées des impôts égalent, si elles ne les dépassent, les dépenses journalières. Il résulte de tout cela que la situation financière du pays n'est pas aussi inquiétante que certaines personnes pourraient le croire. Aussi le ministre des finances s'est-il contenté de fixer, à partir de ce jour, l'intérêt des bons du trésor à 4 1/2 et à 5 p. c., selon que le terme ne dépasse pas cinq mois ou atteint l'année entière.

La Banque n'oublie pas dans ces circonstances difficiles sa grande et patriotique mission; elle donne l'exemple de la confiance, et escamote largement tout le papier qui se présente. Soyons calmes, gardons-nous de la panique, c'est le seul moyen de traverser cette crise sans trop de périls. (Débats)

C'est à tort que, sur la foi d'un journal anglais, nous avons annoncé la démission de M. Louis de Noailles, attaché d'ambassade à Londres. M. de Noailles n'a pas quitté son poste. (Journal des Débats.)

Le gouvernement vient de publier plusieurs décrets importants : L'assemblée électorale sera convoquée au 9 avril prochain, l'assemblée nationale le 20.

L'assemblée nationale décrètera la constitution. L'élection aura pour base la population. Les représentants du peuple seront au nombre de 900. Le suffrage sera direct sans condition de cens. A 21 ans on est électeur; à 25 éligible. Le scrutin sera secret. Sur la proposition du ministre des finances, les effets échéant du 22 février au 15 mars sont prorogés de dix jours. Tout recours en garanties, etc. sont également suspendus et prorogés pour 10 jours.

Une rencontre entre deux convois a eu lieu sur le chemin de fer du nord. Il y a eu 40 personnes de blessées; 22 gardes nationaux de l'Ile Adam, 18 de Jouv-le-Comte, 8 de Vilmondois; un de ces derniers, sergent, a eu le pied amputé à l'hôtel. Dieu de Pontoise; un sous-chef de la gare de la chapelle a subi aussi une amputation de la jambe. Un mécanicien est mort dans la nuit; on espère que les autres victimes de cette catastrophe seront conservées à la vie. Paris, 5 mars.

On lit dans le Moniteur universel, journal officiel de la république française : Dans sa séance d'hier soir, 4 mars, le gouvernement provisoire de la république a fixé la convocation des assemblées électorales au 10 avril et la réunion de l'assemblée nationale constituante au 20 avril.

Il a, dans la même séance, adopté pour principes généraux du décret qui va être rendu :

1. Que l'assemblée nationale décrèterait la constitution ;
2. Que l'élection aurait pour base la population ;
3. Que les représentants du peuple seraient au nombre de 900 ;
4. Que le suffrage serait direct et universel sans aucune condition de cens ;
5. Que tous les Français âgés de 21 ans seraient électeurs, et que tous les Français âgés de 25 ans seraient éligibles ;
6. Que le scrutin serait secret.

Le gouvernement provisoire de la République, considérant que nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves ;

Décrète : Une commission est instituée auprès du ministre provisoire de la marine et des colonies, pour préparer dans le plus bref délai l'acte d'émancipation immédiate dans toutes les colonies de la République.

Le ministre de la marine provisoire pourvoira à l'exécution du présent décret.

Paris, le 4 mars 1848.

Suit un arrêté du ministre provisoire de la marine et des colonies, qui nomme les membres de la commission instituée pour préparer l'acte d'émancipation des esclaves dans les colonies de la République.

La fin de la Royauté en France.

Nous n'avons rien à apprendre à nos lecteurs sur les événements qui se sont accomplis depuis une semaine; il n'est pas un fait dont ils ne soient avidement informés, pas une émotion qu'ils n'aient partagée avec nous. Quand on a passé ensemble à travers les mêmes anxiétés, sentant le sol s'ébranler sous les pieds, et voyant couler tout ce qui, l'instant d'apparaissant, semblait encore ferme sur sa base, en vérité l'on sait tout ce qu'il faut savoir, il ne reste plus qu'à se recueillir, à prier et à agir.

Une monarchie est tombée, une république vient de naître, non en trois jours, puisque la pensée du renversement immédiat du trône n'était venue à personne avant le mercredi au soir, mais en vingt heures tout au plus. La révolution s'est faite sans lutte, pour ainsi dire, sans coalition des partis, sans recherche d'aucun des moyens que l'on considère ordinairement comme pour donner la force; elle s'est faite si vite qu'il n'a pas été possible à la nation d'y prendre part, si vite qu'à Paris même la population presque tout entière n'a compris de quoi il s'agissait que quand, encore plongée dans la stupeur la plus profonde, elle a vu promener dans les rues le trône vide; et c'est cet impromptu terrible de deux ou trois milliers d'hommes qui va changer la face du monde!

Nous trouverions ce qui vient de se passer on ne peut plus humiliant si l'on en était réduit à n'expliquer les choses qu'ainsi; mais ce serait s'arrêter aux apparences. Derrière l'accident subit il faut voir le fait permanent qui l'a produit, et qui dispose maintenant tout le monde à accepter la situation nouvelle que l'accident a créée, sans que personne, absolument ait la pensée d'un retour vers le passé : ce fait, c'est la destruction graduelle de la monarchie constitutionnelle. Des institutions faussées ne peuvent que se briser les unes les autres en fonctionnant à contre-sens; aussi n'est-il aucun des rouages politiques de l'ancienne société, depuis le simple électeur jusqu'au roi, qui, en dénotant son mandat, n'ait participé à ce grand suicide. Considérez-les tous réduits à une impuissance croissante; continuant à répéter machinalement leurs mouvements accoutumés, mais hors d'état de rien réaliser. Ni la royauté, ni le gouvernement, ni la pairie, ni les collèges électoraux, ni la chambre des députés, et, dans celle-ci, ni la majorité ni la minorité n'étaient plus dans la sincérité de leurs attributions constitutionnelles.

L'opposition a eu soin de signaler en partie ce grand mal; pour nous, nous n'en avons été frappés nulle part autant que dans ses propres rangs. Nous sommes tout prêts à reconnaître les difficultés de sa tâche en présence de l'altération de tous les rapports; aussi ne lui reprochons-nous pas de l'avoir mal remplie, mais de ne l'avoir pas comprise. Elle devait être la gardienne des principes, et elle n'en a vigoureusement soutenu aucun; sa part de responsabilité est donc très grande dans l'abaissement de la vie politique et morale où elle a laissé tomber la nation. Quand l'heure de la crise a sonné, elle a été hors d'état de s'interposer, parce qu'il n'y a que les principes qui résistent et qu'elle n'avait point de principes. La révolution lui a passé sur le corps; elle ne s'est arrêtée que là où elle a rencontré des convictions, et la nation, qui n'y songeait pas hier, ne croit pouvoir se sauver aujourd'hui qu'en se ralliant autour de ceux qui se croient en possession d'une vérité quelconque. Pour admirer ce résultat, il n'est pas nécessaire de savoir si ces hommes ont raison ou s'ils se trompent : lorsque le grand nombre fléchit ainsi devant le petit nombre, qu'est-ce que cela prouve sinon qu'il y a dans le petit nombre une force qui manque au grand nombre? et cette force ne peut être qu'une idée. Une idée autour de laquelle nous puissions tous nous rallier, voilà ce que réclame bien tard, sans doute, mais, nous l'espérons, pas trop tard, notre société vieillie, qui s'est appauvrie en se matérialisant : une idée, c'est-à-dire un but à poursuivre ensemble, un devoir à accomplir en commun. Si l'on n'est une nation qu'à ce prix, nous redevenons nation; enfin, la tâche qui nous est donnée est immense, et tout le monde sent qu'il ne nous est pas permis de la répudier.

L'avenir fait appel à toutes nos énergies; mais en nous tournant vers lui avec la ferme résolution de le servir, ne commençons pas par être injustes. Ce serait l'être que de mettre seulement à la charge de quelques-uns les fautes de tous. Les fautes ont été différentes selon les situations; mais tous ont péché, et nous ne saurions trop nous hâter de le reconnaître : les aveux de cette sorte ne dégradent pas les peuples. Et puis aussi, même en laissant tomber le trône parce que les institutions dont la royauté était la cime sont entièrement usées, pour être juste il faut ne pas permettre que l'infortune de ceux qui sont tombés efface le souvenir du bien qu'ils ont fait : rappelons-nous, en particulier, cette affection domestique simple et vraie dont la famille de Louis-Philippe a donné l'exemple à la France. Si la vie intérieure des Tuileries avait été moins honorable, il n'est pas douteux que les mœurs privées seraient devenues plus mauvaises que les vices politiques; et quand le foyer est éteint, comment resterait le forum? Nous éprouvons le besoin de nous incliner surtout avec respect devant ces deux femmes éminentes, qui se sont montrées si grandes de résignation quand la foudre a éclaté tout à coup sur elles et sur les leurs. A l'instant où la tradition des faits est rompue, pour que celle des principes, trop longtemps abandonnée, puisse être reprise, recueillons pieusement, comme legs de la monarchie à l'ordre de choses qui lui succède, ces manifestations touchantes d'une vertu chrétienne dont nous pourrions avoir tant de fois besoin dans les temps sérieux où nous entrons.

Avant d'avoir lu le réquisitoire contre les anciens ministres et l'arrêt de la cour d'appel qui le décret de prise de corps, nous nous serions permis de mettre la répétition de la faute du même genre commise en 1830 au nombre des injustices dont il faut se garder. Nous aurions dit que si la mise en accusation était possible avant le 24 février, un arrêt ne nous paraissait pas pouvoir venir après une victoire : comment, en effet, le régime nouveau s'y prendra-t-il pour ne pas être à la fois juge et partie en demandant à une cour judiciaire de qualifier de crimes les actes du régime qu'il a renversé? Il nous semblait qu'une fois entré dans les voies révolutionnaires, la justice ordinaire ne pouvait plus être légitimement invoquée pour punir : alors, si l'on est faible, on se venge; mais si l'on est fort, il est beau de déclarer qu'on ne se croit pas le droit de frapper ceux qu'on a vaincus. Il serait digne de la France de proclamer en ces jours-ci que précisément parce que le peuple est souverain, il ne peut être juge : sa volonté collective ne peut pas plus que la volonté d'un roi réclamer des sentences de condamnation. Son droit à lui comme souverain, c'est le droit royal; le droit de faire grâce. Et maintenant, pénétrons-nous tous des grands devoirs que la révo-

lution nous impose; envisageons-les en face pour prendre parti avec conviction et courage. Nous ne pensons pas que le gouvernement provisoire qui s'est constitué puisse aller au-delà de ce qu'il a dit dans sa première proclamation : « Qu'il veut la république, sauf ratification par le peuple, » qui sera immédiatement consulté; mais nous sentons qu'il est de la plus haute urgence que l'opinion publique se forme et se prononce hautement sur ce point, pour acquiescer dès à présent l'autorité d'un vote. Toute incertitude de quelque durée serait funeste à la patrie; nous sommes heureux de voir qu'il ne paraît pas y en avoir. Chacun sent que la monarchie est arrivée en France à son terme, parce qu'elle y a parcouru toutes les phases possibles. Tour à tour dominée par la féodalité, victorieuse de la noblesse et de l'église, pouvoir absolu, puissance militaire, royauté constitutionnelle, elle a été, de dynastie en dynastie, c'est-à-dire de naufrage en naufrage, se briser contre tous les rochers. Aujourd'hui elle ne peut plus se relever, parce qu'il ne lui reste plus, après cette chute, aucune autre expérience à faire. Jusqu'ici c'est en élevant les classes qui l'ont vaincue, qu'elle les a ralliées : l'aristocratie, le clergé, l'armée, la bourgeoisie, ont trouvé leur intérêt, les uns après les autres, à faire cause commune avec elle; il ne lui restait plus qu'un ennemi, le peuple, et cet ennemi, elle a si peu su le vaincre qu'elle n'a même trouvé personne pour le combattre. Le peuple va donc tenter de se substituer à la royauté; il voudra s'approprier le mot de Louis XIV : L'Etat, c'est moi; et le problème des temps qui s'ouvrent devant nous sera de rendre ce mot vrai, non pour la classe populaire de préférence aux autres classes, mais pour la nation tout entière. L'Evangile a dit le premier : Liberté, Egalité, Fraternité; à chaque époque il le redira aux hommes dans un sens plus large et meilleur. Nous ne nous plaignons pas des hommages imparfaits qu'on lui rend. Si même on accueille pas tous ses bienfaits, on fait bien de lui rendre respect et reconnaissance en échange de ceux de ses dons qu'on accepte. Quant à nous, nous ne nous plaignons depuis quelques années déjà, dans cette feuille, que la tâche la plus prochaine imposée aux peuples est celle d'appliquer tout de bon les préceptes du christianisme au relèvement des classes qui ne vivent que de leur travail, nous ne pouvons nous étonner de nous trouver si subitement en face de ces graves questions. Nous aurions voulu que les dernières sessions, au lieu d'être stériles comme elles l'ont été, eussent servi à préparer la solution graduelle par les lois. Aujourd'hui, c'est le problème tout entier qui nous est proposé; il n'est plus possible ni de l'amoindrir ni de s'en détourner; ne nous laissons donc effrayer ni par la hardiesse des conceptions ni par celle des tentatives. Nous savons avec quelle prudence il convient d'aborder les réformes sociales; c'est parce qu'elles sont lentes qu'il fallait les commencer tôt; mais quant, pour les avoir toujours écartées, on se trouve engagé dans une révolution sociale, les mesures à prendre, pour être efficaces, doivent être aussi promptes et plus décisives. Que Dieu garde autant la nation des résistances égoïstes que des exigences injustes!

Rien ne nous paraît plus nécessaire en ce moment que de donner avant tout la plus grande force possible au gouvernement provisoire. Il a saisi le pouvoir avec courage; son langage a été noble, ferme et généreux; il a senti que quand un parti se trouve porté à la tête d'un grand peuple, il cesse par la même d'être un parti. Sa pensée ne peut triompher que si elle devient la pensée de tous, et pour cela il faut qu'elle entraîne et non qu'elle subjugué. Le gouvernement l'a compris. En voyant tant d'hommes se rallier à lui, et consentir par là même à faire l'expérience qu'on propose aujourd'hui à la France, sans lui avoir donné aucun aversissement préalable, on se demande naturellement si elle est en état de la supporter. Le régime de la monarchie constitutionnelle, tel qu'il a été établi par la charte de 1814 et par celle de 1830, ne peut pas être considéré comme une préparation à la République, puisqu'il a corrompu les mœurs politiques; mais cette corruption, si elle ne prépare à rien, fait sentir la nécessité d'une autre éducation par les lois. Préoccupons nous donc fortement de ce que nous devons désirer que soit la constitution que la France va se donner. Le gouvernement provisoire nous soumet sagement chaque jour une phrase de son programme, afin d'aider l'opinion à se former sur toutes ces questions; discutons-les entre nous, et nous nous élevons à l'ordre élevé qu'on oublie, demandons la consécration des principes qui nous sont chers; disons-nous bien que ce qui ne se fera pas maintenant ne se fera pas de longtemps; agissons sur les esprits par tous les moyens en notre pouvoir; l'extraordinaire dans les efforts ne sera, après tout, que le juste nécessaire. Plus nous croyons à la puissance exercée sur les peuples par les institutions, plus nous sentons l'importance d'une intervention chrétienne très active dans les débats qui vont s'ouvrir.

Une lutte de principes va s'engager, et en voyant quels sont les hommes qui ont aujourd'hui le pouvoir en main, on peut déjà prévoir ce qu'elle sera. Les uns représentent exclusivement l'idée de l'Etat; les autres, tout en ne retranchant rien de ses droits, mettent un soin égal à protéger tout ce qui n'est fort en l'homme qu'à la condition d'être très individuel. C'est l'équilibre entre les institutions et l'individu, entre l'Etat et l'homme, qu'il s'agit de trouver. Jamais l'Evangile n'aura été appelé à parler plus haut, car ce problème, c'est lui qui l'a posé il y a dix-huit siècles, et quel que long que puisse être le débat qui, de siècle en siècle, se renouvelle dans le monde sous une forme ou sous une autre, après tout, c'est, par son esprit, l'Evangile seul qui peut le terminer. (Semeur.)

ANNONCES.

A VENDRE



pour cause de départ, UN BEAU COUPÉ VIGILANTE MODERNE, pour un ou deux chevaux. S'adresser chez M. RITZBACH, Bloisbourg.

Cours des Fonds Publics.

Bourse de Londres du 4 Mars.

3 % Cons. 82 1/2. — 2 1/2 % Holl. 42, 45. — 4 % id. 72, 75. — Esp. 5 % 13 1/2. — 3 % 24 1/2. — Portug. 4 % 16, 18.

(Bulletin de la Bourse de Londres.)

L'aspect des affaires a été plus favorable à la Bourse d'aujourd'hui. Maintenant que les nouvelles reçues de Belgique ont inspiré plus de confiance de ce côté, l'attention se tourne du côté de l'Italie. Tout dépend, en effet, de l'attitude que prendra l'Autriche dans les circonstances actuelles.

Les personnes le plus au courant de la politique du cabinet de Vienne ne croient pas qu'il fera aucune concession à l'opinion publique. S'il en est ainsi, on craint que la guerre ne soit inévitable pour l'Italie autrichienne, quoiqu'elle manquera pas de s'agiter dans la certitude d'être secourue par la Sardaigne et la France.

Cependant, en présence de la tranquillité qui règne à Paris, les consol. se sont traités à des cours plus favorables, à 82 3/8, 1/8, 1/2 au comptant et 82 1/2, 82, 1/2, 5/8 en compte. Bons de l'Echiquier 13, 20, 14, 22 sh. de prime. — Actions de la Banque 194.

Bourse de Vienne du 28 Février.

Métalliques 5 % 92 1/2. — Lots de fl. 500, 147. — Lots de fl. 250, 106. — Actions de la banque 1455.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Spuyl 75.